



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

ALBANEL AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2027-2028-2029

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Albanel devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027, 2028 et 2029, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2027;
- être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal situé au 341, rue de l'Église à Albanel et au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine à l'adresse ci-dessous;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la MRC Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

M.R.C. Maria-Chapdelaine
173, boulevard St-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

DONNÉ À ALBANEL CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.

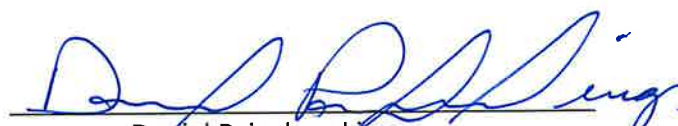


DANIEL PAINCHAUD, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Daniel Painchaud, greffier-trésorier, résidant à Normandin, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 15 h, le vingt-deuxième jour du mois de septembre 2026, à chacun des endroits suivants : édifice municipal ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

En FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour du mois de septembre 2026.



Daniel Painchaud ing.
Directeur général et greffier-trésorier